

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 1 [i.e. 133]

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257330>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la maison et de persuader aux parents d'appliquer le traitement prescrit. Il y a quelques années, quand les écoles de New-York n'avaient pas encore d'infirmières scolaires, on a constaté que seulement dans le 6 % des cas les instructions du médecin étaient suivies, tandis que maintenant, au contraire, les statistiques récentes démontrent que les 84 % des instructions médicales sont exécutées.

(A suivre)

MAY COMBE.

CORRESPONDANCE

Mme Gillibert-Randin nous écrit de Moudon:

La Conférence internationale du travail continue à faire parler d'elle, c'est parce qu'elle fait réfléchir, et il faut s'en réjouir. Il importe cependant que les réflexions ne s'engagent pas sur une fausse piste, et le dernier alinéa de l'article de M. de Maday (Mouvement du 25 décembre) risque d'en être une: la conseillère technique attachée à la délégation suisse ne fut pas « envoyée à la Conférence pour s'opposer à la discussion »; elle ne reçut personnellement aucun mandat impératif, aucune direction susceptible d'influencer son jugement, non plus qu'un mot d'ordre du Secrétariat dirigé par M. le Dr Laur, le gouvernement comme le Secrétariat sachant pertinemment qu'elle n'aurait accepté ni l'un ni l'autre!

Après quoi il est de toute évidence que le Conseil fédéral, en la nommant, savait qu'elle n'aurait rien à dire à Genève, puisque l'attitude réservée du gouvernement quant à la discussion des questions agricoles mises à l'ordre du jour de la Conférence mettait la délégation suisse en dehors des questions internationales.

Dans ces circonstances, la nomination de la conseillère technique suisse n'était de la part du Conseil fédéral qu'une simple petite satisfaction donnée à l'amour-propre féminin, satisfaction qu'il savait devoir être sans conséquence aucune.

Le gouvernement suisse, par l'organe de ses deux délégués à Genève, MM. Pfister et Ruefenacht, se prononçant nettement contre la compétence de la Conférence et l'opportunité de s'occuper des questions agricoles, il n'était pas indiqué que les conseillers techniques agricoles intervinssent dans ce débat; aussi bien M. le professeur Moos et M. le conseiller d'Etat Porchet s'abstinrent-ils de le faire et repartirent-ils sitôt ces deux points réglés.

Quant aux questions concernant les femmes dans l'agriculture, les seules pour lesquelles la conseillère technique était désignée, la position prise vis-à-vis d'elles par le gouvernement l'excluait mathématiquement aussi de leur discussion, comme aurait dû l'exclure plus rigoureusement encore de la Conférence elle-même une remarque dont elle ne tint pas compte, insérée dans le communiqué officiel de sa nomination: « Les conseillers techniques étant désignés pour un sujet bien déterminé de l'ordre du jour, leur présence à Genève ne sera nécessaire que lorsque le dit sujet viendra en discussion. Ils seront par conséquent convoqués spécialement quand besoin sera. »

Or, la Suisse n'ayant reçu aucun siège dans les Commissions agricoles — sauf en la personne de son délégué ouvrier qui siège en qualité de vice-président de la III^{me} Commission chargée d'étudier l'enseignement technique et le droit de coalition (déjà garanti par notre Constitution), il est plus que probable que la conseillère technique agricole ne devait pas être appelée du tout à Genève.

C'est donc le simple fait de sa présence à Genève avant qu'elle y fût mandée qui lui permit d'être au bénéfice de la proposition italienne tendant à ce que toutes les femmes attachées à la Conférence en qualité de conseillères techniques fussent autorisées à suivre les travaux de la II^{me} Commission agricole (protection des femmes et des enfants, logement, couchage), et dans ces circonstances il n'était pas indiqué non plus qu'elle y prit la parole.

A. GILLIBERT-RANDIN.

* * *

Nous avons communiqué cette lettre à M. de Maday, qui nous répond ce qui suit:

Ayant pris connaissance des explications de Mme A. Gillibert-Randin, je constate qu'elles complètent très utilement, en mettant les points sur les « i », la petite observation de dix lignes qui se trouve à la fin de mon article du 25 décembre. Je prends acte de la déclaration de Mme Gillibert-Randin, qu'elle n'a pas eu de mandat impératif. Quant au fond de la question, ses explications de Mme Gillibert-Randin confirment entièrement la manière de voir exposée dans mon article.

André DE MADAY.

En réponse...

I. Nouveaux abonnements et dons.

| | |
|---|---------|
| Mlle L. (Nyon) 1 abonnement | Fr. 5.— |
| Mlle G. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Mlle R. (Zurich) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme B.-W. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle E. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle R. (La Tour-de-Peilz) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme B. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| D ^r L. (Montevideo) 1 abonnement | » 6.50 |
| Association cantonale neuchâtoise S. F., 10 abonnements | » 50.— |
| Par Mme F.-V. (Lausanne) 4 abonnements | » 23.— |
| Par Mme F. V. (Lausanne) don | » 2.— |
| Par Mme K.-M. (Lyon) 1 abonnement | » 5.— |
| Don Mme K.-M. (Lyon) | » 8.90 |
| Par Mme D ^r G.-W. (Genève) 4 abonnements | » 20.— |
| Par Mme P.-T. (Lausanne) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle D. (Genève) 1 abonnement | » 6.50 |
| Par M. T. (Vevey) 1 abonnement | » 5.— |
| Don Mlle G. (Genève) | » 2.— |
| Don Mlle B. (Lausanne) | » 5.— |
| Par Mme D ^r R. (Délémont) 1 abonnement | » 5.05 |
| Par Mlle V. (Chexbres) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme M. (Vuarens) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle G. (Bâle) 1 abonnement | » 5.50 |
| Par Mlle G. (Vevey) 1 abonnement | » 6.50 |
| Mlle J. (Afrique du Sud) 1 abonnement | » 16.10 |
| Par Mme Bl.-B. (Genève) 2 abonnements | » 0.— |
| Par Mlle G. (Bienne) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle M. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mme W. (Genève) 1 abonnement | » 5.50 |
| Par Mlle M. (Berne) 1 abonnement | » 6.— |
| Mme Z. (Lausanne) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme E. (Zurich) 1 abonnement | » 15.10 |
| Par Mme H. (Genève) 1 abonnement | » 10.— |
| Par l'Union des Femmes de Morges (2 abonnements) | » 0.— |
| Mlle E. B. (Genève) 1 abonnement | » 55.— |
| Mlle A. B. (Plainpalais) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme L. C. (Petit-Lancy Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Mlle Marg. W. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Mlle G. H. (Genève) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mme E. C. (Aubonne) don | » 5.— |
| Par Mme E. C. (Aubonne) 1 ab. | » 5.— |
| M. L.-J. (Berne) 1 abonnement | » 5.— |
| Mlle B. H. (Lausanne) 1 abonnement | » 5.— |
| Mme G. (Lausanne) 1 abonnement | » 5.— |
| Mlle L. M. (Bôle) 1 abonnement | » 5.— |
| Par Mlle St. (Le Locle) 1 abonnement | » 6.— |
| Par Mlle P. (Neuchâtel) 1 abonnement | » 5.50 |
| Mme M. R. (Genève) don | » 5.— |
| Par Mme D. (La Chaux-de-Fonds) 1 abonnement | » 40.— |
| M. M. N. (Genève) don | » 12.— |
| Abandon d'une indemnité de voyage (Genève) | |

Fr. 372.15
Fr. 903.25
Fr. 1275.30

Listes précédentes

II. Souscription au fonds de roulement

(Parts à fr. 25.— l'une)

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Mlle H. Ch. (Genève) 1 part | Fr. 25.— |
| Listes précédentes | » 2350.— |
| | Fr. 2375.— |

Nous voilà bien près des 2500 francs qu'avait atteint en 1912 notre fonds de roulement! Plus qu'un petit effort!



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Notre thé de décembre a eu le privilège d'avoir pour orateur M. Truan, professeur à Vevey, féministe ardent et convaincu, qui, après avoir assisté au Congrès des Intérêts féminins, nous en a rapporté des échos aussi vivants qu'enthousiastes. Grâce à lui, ceux de nos membres qui avaient été empêchés de se rendre à Berne, ont pu se rendre compte de l'importance, de l'intérêt, et de la variété des sujets traités dans ces grandes assises. — Le 4 janvier, Mlle Gourd est venue nous raconter le travail extraordinaire accompli par son Association pour préparer l'opinion des électeurs genevois avant la votation des 15 et 16 octobre. L'on ne peut qu'être rempli d'admiration en songeant à la somme d'énergie, de dévouement et d'initiative

qu'a représentée cette campagne de trois semaines. Notre « générale en chef » nous a donné là une superbe leçon de stratégie dont nous voudrions pouvoir profiter un jour.

L. D.
SAINT-JAMER. — Le 7 décembre, M. Dégallier, président de notre groupe, nous invitait à une intéressante causerie; le sujet en était: *L'individualisme orientant l'évolution sociale*. C'est la question sociale traitée de façon toute nouvelle. La société, dans son état actuel, ne garantit guère à l'individu le droit, que l'on peut revendiquer pour lui, au plein rendement de ses énergies natives, lors même qu'elle ne pourrait qu'en bénéficier. « De là le conservatisme de ceux qui ont « à leur disposition les moyens d'un développement continu et vou- « draient en assurer le bienfait à leurs descendants; de là surtout le « mécontentement de ceux qui se sentent lésés par le sort et aussi « les nombreuses doctrines de ceux qui cherchent les moyens de faire « cesser cette inégalité des hommes devant les ressources de toutes « sortes, capables de conditionner le développement des individus. « Aussi longtemps que le remède à ce mal n'aura pas été trouvé ou « n'aura pas encore produit son effet, le maintien de certains privilè- « ges sera indispensable, car tous les individus ne pouvant pas tra- « vailler au bien de tous dans la mesure où ils devraient y être pré- « parés, il faut du moins que quelques-uns puissent s'épanouir libre- « ment, suivre leurs goûts et tendances innés les plus caractéristiques. « La chance assurera que parmi ceux-ci se trouvent des génies tels « que ceux à qui l'humanité doit tous ses progrès. Admettre la néces- « sité des privilèges n'empêche pas que l'on cherche à les répartir « plus équitablement que jusqu'ici. De moins en moins ils doivent « être affaire de *classes sociales*, pour devenir, de plus en plus, « affaire de *classes d'individus*. L'origine sociale d'un individu peut « influencer sur ses aptitudes natives, mais ces aptitudes devraient seules « déterminer l'attribution ou la non attribution de privilèges tels que « l'instruction. Seule sera digne d'une société *humaine* une sélection « des individus s'opérant selon leurs aptitudes, mais basée sur la « connaissance de ces aptitudes, respectueuse des plus faibles et pre- « nant pour critère l'intérêt de chacun d'eux quant aux privilèges à « leur allouer. Cela implique que l'intérêt de tel individu peut résider « en partie dans la liberté d'action ou la richesse accordée à tel « autre. Afin que l'abondance ne reste pas l'apanage d'une minorité, « mais que les moins privilégiés ne manquent de rien dans les do- « maines de la nourriture, du logement, des récréations, du loisir, il « s'agit d'augmenter la richesse du monde en intensifiant la produc- « tion, tant agricole qu'industrielle. Or, cette production dépend avant « tout de la compétence des hommes qui se vouent à l'agriculteur- « et à l'industrie, mais aussi des compétences mises en œuvre dans « les entreprises d'échange et de transport », d'où la nécessité d'une « orientation professionnelle. M. Dégallier « oppose donc au commu- « nisme un individualisme conscient de la loi de solidarité, et procla- « mant que la perfection de la société dépend avant tout de la valeur « des individus qui la composent. Cette conception visant à l'essor « humain dans son sens le plus large exclut l'idée même de lutte « de classes. Elle ne fait aucune différence entre la liberté qu'elle « recherche pour la femme et la liberté qu'elle recherche pour « l'homme. » Permettre, donc, à l'individu doué de se développer pour travailler au bien de tous, augmenter la richesse de la collec- tivité, unir tous les partis dans ce but unique, ce serait orienter l'évo- lution sociale dans une voie sûre. Telle est la conclusion de cette intéressante conférence. S. B.

A travers les Sociétés féminines

Vevey. — *Union des Femmes.* — Notre Union est restée bien longtemps sans donner de ses nouvelles, ses activités ne lui semblant rien présenter de spécial. Cependant nous agissons, nous intéressant à toutes les questions actuelles; nos séances et conférences sont fréquentées; nous étudions, à l'instar de Genève, les vocations féminines, ce qui intéresse beaucoup notre population. — Mais, cet hiver, nous nous sommes trouvées, sur le désir et d'accord avec nos autorités, devant une tâche nouvelle: l'aide aux chômeuses, qui sont, hélas! très nombreuses dans notre ville. Nous avons installé, avec le secours des industriels, de grandes salles chauffées et éclairées, où une centaine de femmes viennent travailler, se raccommo-der, sous notre surveillance et avec notre aide. Nous les entourons de sympathie et leur donnons en plus 50 centimes par après-midi. C'est une lourde tâche pour l'Union: 1000 fr. par mois, mais nous sommes aidées et y avons consacré notre fonds de roulement. Nos autorités ont constaté le résultat favorable de cette entreprise d'entraide. Nous y apprenons maintes choses moralement éducatives pour nous, et nos chômeuses s'y réchauffent au moral comme au physique. A. R.

LA VALEUR NUTRITIVE DU LAIT
AVEC **OVOMALTINE** SANS
Dix pour cent d'Ovomaltine
augmentent d'environ 60% la valeur nutritive du lait. L'Ovomaltine constitue l'aliment fortifiant idéal pour les malades, les convalescents, les enfants et les vieillards.
En boîtes: de frs. 8.— et 5.50
En vente partout
D^r A. Wander S. A. Berne

INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU
Ecole des Sciences de l'Education
TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

CERCLE FÉMININ
12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHÂTEL
Restaurant ouvert aux dames
Bibliothèque — Journaux

Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles
CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)
Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique
(Legs Nicole)
Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour
Ouvert toute l'année. S'adresser à la Directrice.

Foyers du Travail Féminin
RESTAURANTS POUR FEMMES
Corraterie, 18. GENÈVE Cours de Rive, 11
Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct.
Salon de lecture. — Journaux.

Union des Femmes de Genève
22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE
Vendredi 13 janvier, 20 h. 30 : La lutte contre les logements insalubres à Genève, conférence avec discussion par MM. Montandon, docteur, E. Odier, architecte, Ch. Nogarède, député.
Lundi 16 janvier, 17 h. : Carrière d'artiste, conférence par Mme Cécile Dider, du Théâtre de la Comédie. (Entrée 2 fr.)
Vendredi 20 janvier, 20 h. 30 : Quelle carrière choisir? L'enseignement, enfantin, primaire, l'enseignement libre, causeries par Mlles Rogot, E. Dumarest, J. Guibert.
N.-B. La cotisation pour 1922 (8 fr. 05.) peut être payée dès maintenant au compte de chèques postaux I. 1198

LAUSANNE 26, rue de Bourg
RESTAURANT SANS ALCOOL 1^{er} ÉTAGE
POUR DAMES ET MESSIEURS : : : : :
RESTAURANT FÉMININ 2^e ÉTAGE
POUR DAMES : : : : :
Ces 2 restaurants situés au centre de la ville servent à prix modérés bons repas et pâtisseries, dîners et thé (dépôt gratuit de paquets).

S. O. C.
Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE
MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.
BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.
MAGASINS DE VENTE :
GENÈVE, Rue du Marché, 40. BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. ZURICH, Sihlstrasse, 3.
GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10